

Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt d'Occitanie

14 octobre 2025

Conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon

Séance du vendredi 11 juillet 2025 à Montpellier (préfecture de l'Hérault)

- Compte rendu -

À l'exception du compte rendu de la séance précédente, les annexes citées au présent compte rendu sont consultables au lien suivant :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/conseil-de-bassin-viticole-languedoc-roussillon-du-11-juillet-2025-a9631.html>

Étaient présents : liste des participants jointe en fin de compte-rendu (quorum atteint).

Introduction par Pierre-André DURAND, préfet de région, président du conseil de bassin viticole Languedoc Roussillon

Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, ouvre la séance du conseil de bassin viticole du Languedoc-Roussillon en remerciant François-Xavier LAUCH, préfet de l'Hérault, pour son accueil. Il salue également la présence du préfet du Gard, Jérôme BONET, ainsi que l'ensemble des représentants de la filière viticole et des administrations présents. Il souligne l'importance de cette réunion, qui intervient à un moment charnière pour l'avenir du bassin et de la filière.

Situation climatique et conjoncture

Le préfet revient sur les aléas climatiques ayant marqué les dernières années (sécheresse, gel, grêle, incendies récents dans l'Aude et l'Hérault) et exprime son soutien aux exploitants touchés, saluant l'action des services de secours et des pompiers. Il note toutefois que les conditions climatiques de l'année 2025 ont été globalement favorables, avec un mildiou contenu malgré un printemps chaud et humide, laissant entrevoir une récolte prometteuse.

Sur le plan économique, la situation demeure difficile : la baisse de la consommation intérieure et les tensions sur les marchés à l'export fragilisent les exploitations. Le préfet appelle à poursuivre les travaux collectifs de la filière pour définir les orientations stratégiques nécessaires à son adaptation et à sa pérennité.

Orientations nationales et européennes

Concernant la future PAC, la France a arrêté les grandes lignes de sa proposition, confirmant la préservation des OCM spécifiques. Sous la coordination de M. Jérôme DESPEY, président du Conseil spécialisé Vin et Cidre de FranceAgriMer, une réflexion est engagée sur les évolutions à apporter à

l'OCM viti-vinicole.

Parallèlement, le ministère de l'Agriculture pilote un dispositif d'accompagnement pour la restructuration des caves coopératives, appuyé par une mission du CGAAER en cours.

Le préfet évoque également le projet de règlement européen "Paquet vin", qui prévoit notamment :

- la réintroduction, dans le règlement OCM, des mesures de gestion de marché : distillation, d'arrachage et de vendange en vert ;
- l'extension de la durée d'utilisation des autorisations de plantation et des crédits d'arrachage ;
- la simplification des règles d'étiquetage, notamment à l'export ;
- le passage de trois à cinq ans de la période de consolidation des actions de promotion à l'international.

Ces évolutions, bien qu'encore en discussion, constituent des avancées positives pour la filière.

Actions régionales et mesures d'accompagnement

Au niveau régional, la mise en œuvre du contrat de filière viticole se poursuit à travers plusieurs actions structurantes :

- présentation du schéma de gestion de l'offre de vin à l'échelle du bassin, pour validation de principe et identification des leviers et freins ;
- actualisation de la liste des cépages aidés à la restructuration collective pour les trois prochaines campagnes, afin d'orienter le vignoble vers une meilleure compétitivité.

Le préfet rappelle la forte mobilisation de l'État en soutien à la filière (distillation de crise en 2023 et 2024, fonds d'urgence viticole en 2024, mesures d'arrachage 2024/2025 pour réduire le potentiel viticole et fonds d'urgence Jeunes Agriculteurs 2025, désormais intégralement versé).

Il souligne également la dynamique portée par le Plan Agriculture Méditerranée (PAM), la sélection en cours de projets de filières résilientes, et le renouvellement du fonds hydraulique 2025 intégrant les projets multi-usages et de réutilisation des eaux usées.

Perspectives et mobilisation collective

Le préfet de région insiste sur la nécessité d'engager désormais des mesures structurelles et durables pour faire face à la crise et construire l'avenir du bassin viticole.

Il compte sur la mobilisation des représentants du Conseil de bassin en amont de la rencontre prévue avec la ministre de l'Agriculture le 15 juillet 2025, au cours de laquelle seront discutées de nouvelles pistes d'adaptation et de relance.

Ordre du jour de la séance

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2024
2. Situation économique des marchés, perspectives, suivi économique de l'ensemble de la production du bassin
3. Point d'étape sur le contrat de filière régional : focus spécifique sur l'action relative aux observatoires économiques et à la stratégie prospective
4. Accords de durabilité : prix d'orientation pour les vins bio et HVE vendus en vrac
5. Gestion de l'offre : échange sur un schéma de régulation de l'offre à l'échelle du bassin Languedoc-Roussillon
6. Avis sur le projet de nouveau plan collectif de restructuration du vignoble du bassin (vote)
7. Point d'avancement sur les mesures de l'OCM viti-vinicole et sur les dispositifs d'accompagnement de la filière
8. Information sur les projets Vitilience du bassin

9. Questions diverses

M. Jean-Louis CAZAUBON, vice-président du conseil régional d'Occitanie, salue les membres du conseil de bassin et présente un tour d'horizon des actualités régionales et européennes récentes, en lien notamment avec les échanges menés dans le cadre de l'AREV (Assemblée des Régions Européennes Viticoles) avec M. Yves MADRE.

Paquet « Vins » européen

L'objectif de finalisation du « Paquet Vins » est février 2026, avec une mise en œuvre immédiate à la suite. Les discussions entre la DG AGRI et le Parlement européen convergent sur les sujets relatifs à l'autorisation de plantation, l'étiquetage et la promotion.

M. CAZAUBON appelle toutefois à la vigilance sur la définition du vin, soulignant les risques de dérives possibles dans les textes en discussion.

Mesures de crise

Les négociations sur les mesures de distillation, arrachage et vendange en vert rencontrent encore quelques divergences entre la Commission européenne et le Parlement.

La phase de trilogue (Parlement, Conseil et Commission) devrait s'achever entre décembre 2025 et janvier 2026.

Politique Agricole Commune (PAC)

Les premières projections budgétaires inquiètent en raison de l'absence de prise en compte de l'inflation et donc d'une réduction estimée à 54 % des enveloppes entre 2020 et 2034. Le risque de fusion des différents fonds européens en un seul, géré directement par les États membres remet en cause le principe même de politique commune.

Gestion de l'eau en Occitanie

M. CAZAUBON insiste sur la priorité donnée à la gestion de l'eau, enjeu majeur pour la région. Il rappelle la nécessité de créer des réserves, tout en soulignant que le cadre réglementaire actuel reste souvent trop rigide et pénalisant.

Un groupe de travail a été constitué au sein de Régions de France pour réfléchir à une meilleure utilisation du fonds hydraulique obtenu par la ministre de l'Agriculture.

Autres points d'actualité

La Taxe Trump et son éventuelle évolution dépendra directement des décisions de la future administration américaine. Il existe un risque que ça change souvent en fonction de l'humeur du personnage.

La loi de finances a prévu la création d'un fonds de restructuration des coopératives comme évoqué par M. le Préfet (10 M€). Le Conseil régional intervient également sur ce sujet depuis plus de 10-15 ans notamment coté LR, la mesure est reconduite avec un taux d'aide maintenu à 30 %, plafonnée globalement à 20 M€.

Le contrat de filière (financé largement par le Conseil régional) et les Observatoires économiques seront présentés par la Chambre régionale d'agriculture. M. CAZAUBON souligne l'importance du projet de la création des Observatoires économiques, outil essentiel pour mieux anticiper et gérer les évolutions du marché.

Quant aux mesures d'urgence régionales, la M23 (agriculteurs touchés par des événements climatiques ou sanitaires), 15 M€ étaient prévus, mais au final 17 M€ ont été mobilisés. Sur les 3 000 dossiers déposés, environ 2 800 ont été acceptés, traduisant une forte mobilisation de la profession et des services régionaux.

1- Approbation du compte-rendu de la séance du 2 décembre 2024

Le compte rendu de la séance du 2 décembre 2024 est approuvé. Il est consultable au lien suivant : <https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/conseil-de-bassin-viticole-languedoc-roussillon-du-02-decembre-2024-a9376.html>

2- Point d'étape sur le contrat de filière régional : focus spécifique sur l'action relative aux Observatoires économiques et à la stratégie prospective

Denis CARRETTIER, président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie, introduit le sujet en précisant qu'il s'agit de faire un point d'étape sur le contrat de filière régional, depuis le dernier conseil de bassin.

Il cède ensuite la parole à Pierre GINEBRE, chargé de la présentation, qu'il complétera par la suite.

La présentation de Pierre GINEBRE s'appuie sur le diaporama joint en annexe 2.

Concernant les Observatoires économiques, deux nouveaux membres ont intégré le consortium : SudVinBio et InterRhône.

La composition, les instances de gouvernance et les modalités de fonctionnement du consortium sont détaillées dans l'annexe.

L'annexe présente également l'état d'avancement des différentes fiches du contrat, les partenaires financeurs (conseil régional, État, Agences de l'eau, etc.) ainsi que les modes de financement envisagés.

S'agissant plus particulièrement des Observatoires économiques, il est précisé leurs objectifs, leurs ambitions stratégiques, les outils mobilisés (collecte et traitement des données, analyse par intelligence artificielle, diffusion des informations) et enfin, les modalités de pilotage.

Ces Observatoires ont pour vocation de fournir un éclairage prospectif sur l'évolution de la filière, d'anticiper les tendances de consommation et les mutations de marché, et d'intégrer les impacts du changement climatique sur les capacités de production viticole en Occitanie.

M. Denis CARRETTIER reprend la parole et souligne plusieurs points essentiels.

Il met en avant l'efficacité du contrat de filière, qui illustre la capacité collective d'action de la filière viticole régionale.

Il remercie les services de l'État pour avoir facilité l'accès à l'ensemble des données du marché viticole en Occitanie. Cet appui permet aujourd'hui d'affiner la segmentation des marchés et de devenir force de proposition avec l'ensemble des acteurs : coopératives, vignerons indépendants, metteurs en marché et consommateurs.

M. CARRETTIER informe M. le Préfet qu'une demande a été déposée dans le cadre du PAM, dont les actions sont étroitement interconnectées avec celles du contrat de filière. Il exprime le souhait que les

services de l'État en région soutiennent et valident cette demande, avec un taux d'accompagnement à la hauteur des enjeux de la filière viticole, laquelle représente près de 80 % du marché régional.

Il attire ensuite l'attention sur la situation préoccupante des dossiers liés à la ressource en eau et à la prévention des incendies, qui n'avancent pas assez vite. Il rappelle que l'agriculture sans eau n'existe pas, qu'il est aujourd'hui impossible de stocker efficacement les eaux de pluie réglementairement et que les contraintes administratives et réglementaires freinent les avancées, alors que les besoins en matière d'accès à l'eau sont urgents.

Il appelle à ce que l'Occitanie soit reconnue comme un "territoire d'exception", tant sur le plan de la lutte contre les incendies que sur la gestion hydraulique.

Enfin, il insiste également sur le fait que les Agences de l'eau ne doivent pas aborder la problématique hydrique sous l'angle de la décroissance, position à laquelle la profession s'opposera fermement.

M. le Préfet remercie M. CARRETTIER pour son intervention et assure avoir entendu cet appel. Il confirme que l'État travaille activement sur la question de l'eau en agriculture, tout en précisant que certains aspects, notamment les maîtrises d'ouvrage, ne relèvent pas directement de la compétence de l'État, au-delà des seules dimensions financières et réglementaires. Il réaffirme néanmoins que la problématique de l'eau en agriculture est bien identifiée comme prioritaire et qu'elle fait l'objet d'une attention particulière des services de l'État.

3- Situation économique des marchés

Olivier SIMONOU (Président d'InterSud de France) présente la situation économique de la filière viticole régionale (cf. diaporama en annexe 1). Il indique que les disponibilités en fin de campagne restent globalement équilibrées sur le bassin, sans déséquilibre majeur par rapport aux années précédentes. Les transactions de vins en vrac se maintiennent à un niveau stable, tant en volume qu'en prix, avec une légère progression sur les AOC blancs secs. Les VSIG connaissent un développement de la contractualisation, les prix demeurant stables. Les sorties de chais sont en léger recul, sauf pour les vins blancs dont le marché demeure dynamique. Les stocks restent stables, voire en diminution, grâce aux dispositifs de gestion de l'offre mis en œuvre par les interprofessions, GPS (Gestion Prévisionnelle des Sorties) par le CIVL et BIC (Besoin Individuel en Certification) par Interoc.

Une vigilance particulière sera néanmoins nécessaire sur la prochaine campagne pour éviter les surstocks. Les ventes à l'export et en grande distribution affichent une baisse à fin mai 2025, mais la valorisation unitaire reste bien orientée, notamment pour les blancs, segment en pleine croissance et porteur d'opportunités. Plus de détails figurent dans le diaporama.

M. Jean-Claude MAS (Président de l'UEVM et représentant InterOc) dresse un bilan des marchés internationaux. Il note que la conjoncture est perturbée par des facteurs macro-économiques, comme la hausse des taxes au Royaume-Uni ou la baisse générale de la consommation, à l'exception de quelques niches. L'UEVM travaille à une stratégie renforcée pour reconquérir des parts de marché : gagner 1 % sur les 20 premiers marchés mondiaux permettrait d'écouler 1,2 million d'hectolitres supplémentaires. Il préconise de produire localement les intrants (notamment les MCR) et d'éviter les importations, tout en développant des vins compétitifs dans les gammes de 4,95 à 9,95 € la bouteille, segment clé pour la rentabilité. La réussite repose sur une segmentation claire de l'offre, un plan d'action commercial coordonné et une communication commune autour d'une bannière régionale forte. L'UEVM a fourni un document pour présenter sa proposition qui est joint en annexe 8.

Fabien CASTELBOU (Président des Vignerons Coopérateurs d'Occitanie) souligne que, malgré des indicateurs relativement stables (stocks, sorties de chais), la rentabilité des exploitations demeure très faible, voire nulle ou négative. L'activité économique se maintient mais reste fragilisée.

Jérôme DESPEY (président du Conseil spécialisé Vin et Cidre de FranceAgriMer) qualifie la situation économique de la filière de préoccupante et durable, avec une crise installée depuis 2018/2019. Il évoque une baisse historique de la consommation (−70 % en 60 ans) et la nécessité d'adapter l'offre à la demande. Le contrat de filière et les outils de contractualisation et régulation doivent être renforcés pour répondre à ces défis, accentués par la décroissance de la consommation, le changement climatique et les tensions internationales (États-Unis, Chine). Il dément les rumeurs selon lesquelles les fonds de l'OCM vitivinicole seraient utilisés pour financer arrachage ou distillation, rappelant qu'ils sont destinés à la restructuration, à l'investissement et à la promotion. Faire croire à des viticulteurs qu'ils vont obtenir 10 000€/ha pour arracher ou obtenir une aide à la distillation comme par le passé, c'est mentir. Il compte bien examiner avec la ministre le 15 juillet des moyens et des leviers afin de faire face aux difficultés conjoncturelles actuelles. Il réclame un arrachage tel qu'on le vit actuellement, une distillation avec un débouché vers la bio carburation (actuellement il y a un sujet réglementaire), et une incitation à la production de MCR dans notre pays plutôt que de les importer.

Il interpelle Jean-Louis CAZAUBON qui a été en contact avec l'AREV, pour qu'il sollicite l'AREV à faire pression pour l'orientation des crédits européens vers la crise viticole plutôt que vers le développement du vignoble d'Afrique du Sud. Il faut obtenir des crédits de la réserve de 450 M€. Il est nécessaire d'accompagner des situations particulièrement difficiles de vigneron par de l'arrachage aidé, de la distillation en bio-carburation, par la création d'offre oenotouristique et de promotion.

Il salue le travail de l'ensemble de la profession notamment les metteurs en marché pour aller chercher des marchés. L'enveloppe de l'OCM doit être préservée pour adapter la filière à l'avenir et non pour régler les crises conjoncturelles.

Il appelle à une mobilisation collective (« chasser en meute ») pour défendre ces propositions afin de sauvegarder la filière, obtenir des crédits de réserve de crise européens (450 M€) et soutenir la distillation à vocation énergétique, la production nationale de MCR et la promotion œnotouristique et conserver l'OCM viticole. Il demande que la profession soit unie pour porter ces revendications. Il alerte sur un risque de tensions à l'automne, le désarroi des viticulteurs étant grandissant, notamment en l'absence de perspectives concrètes de solutions.

Sébastien PONS (Inter'Oc Producteur) propose de relancer la production nationale de moûts concentrés rectifiés (MCR) afin de valoriser les volumes invendus. Cette stratégie permettrait de réduire les stocks et de stabiliser les prix. Il appelle à un effort de patriotisme économique consistant à acheter en priorité du vin français avant d'importer, soulignant l'urgence de la mise en œuvre avant les vendanges.

Jean-Claude MAS complète son intervention en insistant sur la nécessité de hiérarchiser l'offre régionale. Il estime que le Languedoc est compétitif et que le marché est rémunératrice et rentable sur le segment de prix 4,95 à 9,95 € la bouteille. Dans ce segment, l'offre espagnole peut être attaquée.

Jacques GRAVEGEAL (Président d'InterSud) salue la cohésion retrouvée entre acteurs de la filière. Il dénonce toutefois certains comportements déloyaux consistant à importer massivement du rosé espagnol au détriment des producteurs régionaux. Il soutient la production endogène de MCR pour réduire la dépendance à l'importation et appelle à la responsabilité des dirigeants face aux discours trompeurs sur les aides à l'arrachage. La production de MCR permettrait d'utiliser l'équivalent de 1,5 M d'hl de vin. Alors qu'on distille du vin, par ailleurs on en élaborer avec du sucre de betterave et du MCR espagnol. Il remercie l'ensemble des représentants professionnels et de l'UEVM engagés pour la défense de la filière.

Ludovic ROUX (représentant des IGP) soutient les propos de M. DESPEY concernant l'usage des fonds de crise européens (450 M€) et plaide pour une reconnaissance de la spécificité méditerranéenne dans les dispositifs d'aide. Il propose de valoriser le rôle environnemental des vignes via des Paiements pour Services Environnementaux (PSE), notamment pour la prévention des incendies. Il appelle à une intelligence collective pour financer ces dispositifs, jugeant que leur coût serait inférieur à celui de la lutte contre les feux. Dans tous les dispositifs, il faut penser à la spécificité méditerranéenne, par exemple en HVE pour l'enherbement.

Alexandre THEY (Vignerons Indépendants d'Occitanie) se félicite de la cohésion actuelle de la filière mais reste inquiet face à la tension économique croissante en 2025. Il illustre son propos par l'exemple d'un viticulteur sinistré par les incendies, rappelant que de nombreuses vignes jouent un rôle de pare-feu naturel. Si ce viticulteur n'est plus là l'an prochain, ce sont des maisons qui vont bruler. Il demande à ce que la spécificité méditerranéenne soit mieux intégrée dans la réglementation européenne, notamment pour adapter les contraintes environnementales à la réalité du terrain.

François-Xavier LAUCH, préfet de l'Hérault, salue la qualité des échanges et la lucidité des analyses. Il appelle à anticiper les dispositifs d'arrachage en ciblant les vignes abandonnées ou non exploitables, tout en soutenant les vignobles irrigués et productifs. Il encourage à acter rapidement les orientations prioritaires et qui font consensus. Il salue la confiance des metteurs en marché d'aller gagner des parts de marché sur 20 pays pour 1,5 M hl. Ces nouveaux débouchés à un prix rémunérateur donnent de l'espoir à la profession. De même, l'enveloppe évoquée par Jérôme DESPEY à aller chercher peut donner de l'espoir. Effectivement, sans espoir, on risque d'avoir un automne compliqué. Le débouché vers le MCR est à examiner car il apparaît présenter des avantages, d'une part en termes de nouveau débouché, d'autre part pour l'élimination de surplus de production.

Pierre-André DURAND, préfet de région, salue les interventions et propose qu'une présentation structurée des travaux et perspectives soit réalisée lors du prochain conseil de bassin.

Bruno GUIN, représentant de la Fédération Nationale des Distilleries Coopératives Viticoles, apporte une précision technique : l'utilisation de moûts français pour la production de MCR permettrait de retirer du marché les volumes excédentaires tout en enrichissant les vins blancs, notamment les « sauvignon ».

François-Xavier LAUCH, préfet de l'Hérault, note que cette approche suppose un calcul économique global, tenant compte à la fois de la valorisation des volumes excédentaires et de la réduction de l'offre sur le marché.

Pascal MARIÉ, représentant de la Coordination Rurale, rappelle que la filière du MCR a disparu en raison de la gestion des sous-produits que la fabrication génère. Par exemple, l'acide malique n'a pas trouvé un marché pérenne face à la concurrence du malique de synthèse chinois. Pareillement pour les tartrates. Tout cela a entraîné une chute des prix, la perte de rentabilité en France et la délocalisation vers l'Espagne. Il encourage à étudier les conditions d'un redéploiement industriel de cette filière en France.

François-Régis BOUSSAGOL, représentant des Vins Sans Indication Géographique, propose que les interprofessions et ODG imposent l'usage de MCR français dans les cahiers des charges et interdisent le sucre ajouté (saccharose) pour garantir la pureté viticole des vins.

Stéphane BOUNEAU, Chef du service régional FranceAgriMer – DRAAF, souligne que, dans le cadre européen, il est difficile d'interdire les produits d'autres États membres, mais la question mérite d'être approfondie.

Denis CARRETIER, président de la CRAO, annonce la rédaction d'une note explicative sur la disparition de la filière MCR française. Par ailleurs, il lance un appel solennel aux représentants syndicaux comme l'a déjà fait la FNSEA et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture pour mobiliser, dans les 450 M€ de réserve de crise européens, un soutien à la filière viticole.

4- Gestion de l'offre : échange sur un schéma de régulation de l'offre à l'échelle du bassin Languedoc-Roussillon

Fabien CASTELBOU présente le point relatif à la gestion de l'offre à l'aide du diaporama joint en annexe 4. Le principe repose sur l'élimination d'un surplus de production afin de préserver la valeur de l'ensemble du marché. Il s'agit d'orienter hors marché du vin un faible pourcentage de la production pour éviter de déstabiliser tout le reste.

Le principal obstacle est que les débouchés identifiés pour ce surplus sont faiblement rémunérateurs, avec une valorisation autour de 20 €/hl. Pour rendre acceptable l'orientation de ces volumes vers de tels débouchés, l'idée est de relever ce prix à environ 40 €/hl grâce à un abondement financé par un fonds de mutualisation. Ce fonds serait alimenté, d'une part, par une cotisation des producteurs calculée sur le volume de vin produit et, d'autre part, par des financements publics (État, Conseil régional, Union européenne, autres partenaires).

Grâce aux Observatoires économiques présentés plus tôt, il sera possible, en amont de la récolte, d'anticiper un risque de surplus et de réorienter une partie de la vendange vers des productions comme le MCR ou le jus de raisin. Le MCR, dont le marché est assuré en France, permettrait d'absorber environ l'équivalent vin de 200 000 hl. Concernant le jus de raisin, des opportunités de conquête de nouveaux marchés existent. En aval de la déclaration de récolte, si le stock théorique de vins produits dépasse le stock utile, l'excédent devra être orienté vers d'autres débouchés tels que l'alcool carburant, les eaux-de-vie ou de nouveaux produits.

D'après les campagnes précédentes, les surplus se situent généralement entre 500 000 et 1 million d'hectolitres. Sur la base de l'hypothèse basse (500 000 hl) et d'un abondement de 20 €/hl, le besoin de financement s'élèverait à 10 M€. Une cotisation de 0,50 €/hl de vin produit permettrait de réunir environ 5 M€, le solde devant être complété par des financements publics (État, Région, Union européenne, autres partenaires). L'objectif est que chaque viticulteur comprenne que cette cotisation de 0,50 €/hl lui garantit en retour une valorisation supplémentaire d'environ 5 €/hl sur son vin. La collecte serait assurée par les services de l'État et reversée au fonds de mutualisation.

Aujourd'hui, certains négociants se positionnent sur des marchés à bas prix, parfois au détriment de la rémunération des producteurs. Le système proposé aurait pour effet de réorienter la dynamique, en renforçant les marchés plus vertueux et en soutenant les négociants engagés dans cette logique.

Les consultations menées jusqu'ici montrent un accueil globalement favorable.

Pierre-André DURAND, préfet de région, note qu'un accompagnement juridique sera indispensable.

Pascal MARIÉ, représentant de la Coordination Rurale, salue le travail accompli, mais exprime des doutes sur l'efficacité de la proposition. Selon lui, la priorité doit être de traiter le problème structurel. Deux solutions lui paraissent envisageables : « par le haut », comme le suggérait Jean-Claude MAS, via la conquête de nouveaux marchés ; ou « par le bas », par le biais d'aides à l'arrachage. Une fois ce problème structurel réglé, un outil tel que celui proposé pourrait être utile.

Pierre-André DURAND, préfet de région, juge le système proposé compatible avec d'autres démarches.

Jérôme DESPEY estime la proposition porteuse d'avenir. Il rappelle qu'un dispositif similaire existe déjà avec le FMSE (Fonds national agricole de Mutualisation du risque Sanitaire et Environnemental). Selon lui, se doter d'un tel outil pour répondre aux aléas est une démarche salutaire. Cette proposition, complémentaire d'autres actions, témoigne de la volonté de la profession de se mobiliser et d'apporter elle-même des solutions pour l'avenir.

Fabien CASTELBOU répond aux réserves exprimées par Pascal MARIÉ en soulignant que la conquête de nouveaux marchés suppose la garantie d'un approvisionnement régulier. Pour viser une montée en gamme, il est indispensable que la « pyramide » repose sur des bases solides. La modernisation des outils de production, afin d'assurer la qualité attendue et de réduire les coûts, doit donc être poursuivie parallèlement.

François-Xavier LAUCH, préfet de l'Hérault, estime que les trois approches doivent être combinées : le traitement social (arrachage, restructuration), la reconquête des marchés et la régulation. Il faut veiller à ce que le dispositif bénéficie à l'ensemble de la profession. Sur ce point, Fabien CASTELBOU rappelle que la seule obligation concernerait l'abondement du fonds de mutualisation. Le préfet exprime également son inquiétude quant au fait que le système ne pourra pas être opérationnel dès cette année.

Ludovic ROUX exprime son soutien à la proposition de Fabien CASTELBOU. En réponse aux réserves formulées par Pascal MARIÉ, il insiste sur le caractère complémentaire de cette démarche par rapport aux autres actions menées en parallèle. Selon lui, la filière doit se doter d'un outil flexible, capable de s'adapter aux fluctuations du marché mondial. Il cite l'exemple de la Champagne, où l'offre est ajustée chaque année en fonction de la demande.

Jean-Claude MAS apporte également son soutien à la proposition. Il souligne que sa mise en place permettrait une meilleure segmentation et hiérarchisation de l'offre, ainsi qu'une valorisation accrue des vins qui, aujourd'hui, ne sont pas vendus à un prix suffisant.

Pierre-André DURAND, préfet de région, estime nécessaire de constituer un groupe de travail chargé de formaliser la proposition et sollicite l'appui du directeur de la DRAAF pour accompagner cette démarche.

Fabien CASTELBOU se félicite des réactions positives et remercie l'ensemble des acteurs ayant contribué à ce travail. Il souligne en particulier que les distilleries, appelées à jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du dispositif, devront être pleinement associées au groupe de travail.

5- Accords de durabilité proposés à l'échelle de l'interprofession InterOc : prix d'orientation pour les vins bio et HVE vendus en vrac

Fabien CASTELBOU présente les modalités à l'aide du diaporama joint en annexe 3. Cet accord est l'aboutissement des discussions engagées à la suite des manifestations sur les prix planchers. Il rappelle que ces derniers ne sont pas adaptés à la filière viticole : il ne s'agit donc pas d'imposer des prix fixés, mais de définir des prix d'orientation.

Pour l'instant, le dispositif concerne uniquement le vrac, les vins bio et HVE, avec pour objectif de protéger les producteurs ayant investi dans une démarche environnementale. Les prix d'orientation résulteront en priorité de négociations au sein des interprofessions. En cas d'absence d'accord, des organisations de producteurs — en l'occurrence, la Fédération des Caves Coopératives — pourront soumettre une proposition. Ces prix pourront être déclinés par cépages ou selon d'autres critères, en fonction des décisions prises en commission.

Les informations détaillées figurent dans l'annexe 3.

Olivier SIMONOU indique qu'Inter'Oc a validé son inscription dans cette démarche lors d'un vote en assemblée générale le 7 juillet.

6- Avis sur le projet de nouveau plan collectif de restructuration du vignoble du bassin (vote)

Guilhem VIGROUX (président du comité RQD) présente le nouveau plan à l'aide du diaporama joint en annexe 5.

Au préalable, Stéphane BOUNEAU précise le calendrier réglementaire.

Guilhem VIGROUX expose la stratégie. La profession est confrontée à deux contraintes majeures : l'adaptation au changement climatique et la compétitivité face au marché. Le futur plan doit répondre à ces enjeux, car les plantations décidées aujourd'hui détermineront la production de demain.

Un débat s'ouvre sur l'opportunité d'inclure le cépage colombard B dans le plan. Jean-Claude MAS rappelle que le vin mono-cépage de colombard B produit en Languedoc ne s'est jamais vendu en bouteille, mais que ce cépage peut présenter un intérêt en assemblage.

Fabien CASTELBOU partage ce constat et se déclare favorable au retrait du colombard B du plan, tout en précisant que son exclusion ne signifie pas qu'il ne pourra pas être planté. Il insiste sur le fait que ce plan ne doit pas répondre à des besoins ponctuels propres à certains opérateurs.

Denis CARRETIER appuie cette position : on ne peut pas inclure tous les cépages. Il met par ailleurs en garde contre un risque d'arrivée massive de vins blancs charentais sur le marché.

Jérôme DESPEY souligne qu'il faut justifier, auprès de la Commission, l'existence d'un plan collectif distinct de l'individuel. Tous les cépages du plan individuel ne peuvent pas figurer dans le plan collectif. Il insiste sur la nécessité d'exclure les cépages sans réel avenir.

François-Régis BOUSSAGOL (VSIG, vigneron indépendant) défend les atouts du colombard B, notamment sa belle acidité.

Olivier ROUSSET rappelle qu'il est indispensable de cibler les choix.

Un débat s'engage alors sur l'opportunité de voter sur un sujet jugé « non mûr ».

Suite à un débat animé, Guilhem VIGROUX indique qu'il n'est pas possible de prendre du retard et propose de valider le plan collectif de restructuration (PCR) sans le colombard B.

Cette proposition qui recueille l'approbation du préfet est mise au vote : une opposition est exprimée, aucune abstention, la majorité valide. Le plan est adopté.

7- Point d'avancement sur les mesures de l'OCM viti-vinicole et sur les dispositifs d'accompagnement de la filière

Stéphane BOUNEAU fait un état des lieux des mesures financières en cours : la restructuration du vignoble, l'arrachage et le fonds d'urgence.

Jérôme DESPEY informe qu'une demande de report d'une quinzaine de jours de la date limite de dépôt des demandes de paiement pour l'arrachage a été actée.

Des informations complémentaires figurent en annexe 6.

8- Les points 8 sur Viticulture et 9 pour les questions diverses sont reportés par manque de temps, une réunion devant se tenir en suivant dans la même salle.

Pierre-André DURAND, préfet de région, conclut la réunion en félicitant la profession viticole pour les avancées réalisées et réaffirme l'engagement de la DRAAF à accompagner et soutenir ces démarches.

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS AU CONSEIL DE BASSIN VITICOLE LANGUEDOC-ROUSSILLON DU 11 JUILLET 2025

Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, président du conseil de bassin viticole

Participants membres du conseil de bassin :

1 - Personnes publiques :

Thierry BORGHESE, directeur adjoint, DREETS Occitanie
Stéphane BOUNEAU Chef du service FranceAgriMer à la DRAAF Occitanie
Denis CARRETIER, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie
Jean-Louis CAZAUBON, représentant la présidente du Conseil régional Occitanie,
Lionel COLOMB, DDFIP 34, représentant DRFIP
Abdelhafid EL FASSI, représentant le directeur interrégional des Douanes
Catherine RICHER, déléguée territoriale de l'INAO-Occitanie
Olivier ROUSSET, directeur de la DRAAF Occitanie

2 - Représentants de la profession viticole :

- **Représentants des organisations interprofessionnelles de la filière viticole :**

- **CIVL**

Pierre BORIES, metteur en marché (représente également par mandat Gérard BERTRAND)

Pierre CALMEL, producteur

Jean-Benoît CAVALIER, producteur

- **CIVR**

Bruno CAZES, metteur en marché

Pierre PELOU, producteur (représente par mandat Aurélie PEREIRA)

- **Inter'Oc**

Jacques GRAVEGEAL, Producteur

Jean-Claude MAS, metteur en marché

Sébastien PONS, producteur

Olivier SIMONOU, metteur en marché

- **IGP**

Ludovic ROUX

- **SIG**

François Régis BOUSSAGOL

- **Représentants désignés en fonction de leurs responsabilités dans la filière régionale :**

Fabien CASTELBOU, Vignerons Coopérateurs d'Occitanie

Alexandre THEY, Vignerons Indépendants de France, Occitanie

Pascal MARIÉ, Coordination Rurale Occitanie

Guilhem VIGROUX, FRSEA Occitanie

- **CRINAO**

Philippe Coste, Excusé

3 - Personnalités qualifiées :

Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé « filières viticole et cidricole » de FranceAgriMer

Bruno GUIN, Président Fédération nationale des distilleries coopératives viticoles

Hervé HANNIN, Institut de Hautes études de la Vigne et du Vin

Nicolas SAURIN, INRAE

Éric SERRANO, IFV

Excusés :

Gérard BERTRAND, CIVL mandat à Pierre BORIES

Thierry BONNIER, Préfet des Pyrénées-Orientales

Éric BOURGUET, président du syndicat des pépiniéristes viticoles d'Occitanie

Philippe COSTE, CRINAO

Carole DELGA, présidente du Conseil régional d'Occitanie,

Jérémy FAURE, JA

Jacques LUCBÉREILH, Sous-Préfet de Béziers

Camille MEGE, Confédération Paysanne Occitanie (66)

Gilles QUENEHERVE, préfet de la Lozère

Nicolas RICHARME, personne qualifiée, SudVinBio

Didier RODRIGUEZ, CIVR, metteur en marché

Aurélie SIBRAO PEREIRA DE ABREU, CIVR, Productrice mandat à Pierre PELOU

Invités :

Jérôme BONET, préfet du Gard

François-Xavier LAUCH, préfet de l'Hérault

Vincent ARENALES DEL CAMPO, DDTM 34,

Florence BARTHES, directrice Inter'Oc

Valérie BASTOUL, CA34

Solène BERTHON, PAE-DR Douanes Montpellier

Dominique BLANC, Comité RQD

Francis CABAUD, Région Occitanie

Stéphane CHAMPAY, directeur FR VI Occitanie

Gérard CHEVALIER, DDTM 30

Christel CHEVRIER, CRA Occitanie

Laurent CUTZACH, Directeur Vignerons Coopérateurs d'Occitanie

Philippe FROELIG, DREETS, brigade enquête vins et spiritueux

Luc FRUITET, DRAAF, SRFAM

Cécile GAIRAUD, directrice VI Hérault

Pierre GINEBRE, CRA Occitanie

Olivier GOUÉ, SudVinBio

Nicolas JEANJEAN, directeur adjoint de la DRAAF Occitanie

Magali JELILA, directrice UEVM
Olivier LEGRAND, délégué général CIVL
Claude MAURIN, DRAAF SRFAM
Jeoffrey MIQUEL, direction régionale des Douanes de Montpellier
Gérôme PIGNARD, DRAAF Occitanie, SRISET
Christine SANNIER, Conseil régional d'Occitanie
Cécile VAUGELADE, directrice CRA Occitanie